

## COMMUNE DE CHANTEUGES

### COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2020

Le conseil municipal de Chanteuges s'est réuni vendredi 17 juillet 2020 sous la présidence de Mme Sandrine ROUX maire et en présence des conseillers : Colette BERAUD, Véronique LEBRETON, Romain BAYOUT, Arnaud TESTUD, Pascal COMBRE, Nicolas PORTAL, Julien VIZADE, Hervé VISSAC, Nicolas MATHIEU est excusé, et Annie PAGE est nommée secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance Sandrine ROUX maire de Chanteuges projette un diaporama pour expliquer aux nouveaux conseillers essentiellement, les principaux éléments du budget d'une commune, quelles sont les recettes et les postes de dépenses principaux, ainsi que les différents budgets de la commune.

#### 1) AFFECTATION DES RESULTATS :

Pour le CCAS et pour info : le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de 286.04€, il sera affecté en totalité à la section Fonctionnement Dépenses et voté par les membres du CCAS mercredi 22 juillet 2020.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme proposé par le maire :

Pour la boulangerie : le compte administratif présente **un excédent de fonctionnement de 1 510.22 €**, il sera affecté pour 1087.23€ en recette d'investissement et 422.99€ en recette de fonctionnement

**10 POUR**

Le budget assainissement présente **un excédent de 6 000.64 € en fonctionnement** qui sera affecté en recettes d'investissement et un **déficit de 253 579.51€ en investissement** qui sera reporté en dépenses d'investissement. **10 POUR**

Le budget général présente un **excédent de 75 433.95 € en fonctionnement** à affecter en recettes de fonctionnement et de **195 487.16 € en investissement** à affecter en totalité à la section Investissement Recettes. **10 POUR**

#### 2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : **9 POUR et 1 ABSTENTION**

Comité des Fêtes :	550.00 €
Association Culturelle :	550.00 €
Amicale des Pompiers :	75.00 €
CPP :	350.00 €
Association Pêche (APPMA) :	200.00 €
ADMR :	300.00 €

#### 3) TARIFS COMMUNAUX : **10 POUR**

Le conseil vote les tarifs municipaux sans augmentation :

<u>Salle des fêtes :</u>	<u>1 jour</u>	<u>2 jours</u>
- Particuliers de la Commune	180 €	+ 50 € (soit 230 €)
- Associations hors de la Commune	240 €	+ 50 € (soit 290 €)
- Particuliers hors de la Commune	310 €	+ 50 € (soit 360 €)
- Réunion	100 €	
- Réunion + buffet	130 €	
- Caution	350 €	

#### Pour les travaux en régie

- tracteur	47,25 € HT/h
- tractopelle	55,70 € HT/h

- tracteur attelé 50,63 € HT/h
- bétonnière 4,30 € HT/h
- tondeuse 32,00 € HT/h
- coût horaire moyen du personnel communal est fixé à 21,07 € l'heure

Pour l'aire naturelle de camping :

De 6 à 14 ans	0.50€	par nuit
De 15 à 18 ans	1.00€	par nuit
+ de 18 ans	1.50€	par nuit
Garage mort	6.00€	par semaine

Pour l'assainissement :

- 0.60 € par m3 la redevance d'assainissement pour les particuliers
- 0.31 € par m3 pour les agriculteurs

(Le seuil minimum de facturation de la redevance sera de 20 m3 pour les particuliers et 40 m3 pour les agriculteurs.)

De fixer à : 500 € le droit de branchement au réseau comprenant la pose et la fourniture du tabouret de branchement et de 5 m de tuyau. Au-delà de 5 m, le coût de la conduite sera facturé 25 € le mètre linéaire.

- Part fixe (abonnement) = 20,00 euros HT.

4) INDEMNITE du TRESORIER : 10 POUR

La délibération concerne l'indemnité pour le dernier trimestre de 2019, malgré l'arrivée de du nouveau trésorier M. ABRIEL en septembre 2019, nous n'avons pas eu recours à une aide des prestations de conseils et d'assistance, (pour 2020, cette indemnité sera reversée sur son salaire directement par l'Etat.)

Le conseil décide donc de **ne pas** voter cette indemnité.

5) AIDES AUX VOYAGES SCOLAIRES :

Aurélien BONGRAND et Etienne PORTAL sont partis en classe de neige au Lioran du 27 au 29 janvier 2020, le conseil accorde l'aide en vigueur : 6.50€ X 3 jours = 19.5€ par enfant. **9 POUR 1 ABSTENTION**

Lénaïc VIZADE est parti à l'école de la nature à Chadron, du 13 au 15 novembre 2019, le conseil accorde l'aide en vigueur : 6.50€ X 3 jours = 19.5€ **9 POUR 1 ABSTENTION**

6) AVENANT POSITIF au LOT 2 du marché de la salle des associations : 10 POUR

Le marché initial du lot 2 pour l'EURL LAFONT plâtrerie est de 10 811.22€ TTC, le DGD (Décompte Général et définitif) est de 11 486.42€ TTC d'où une différence positive de 675.20€ TTC

7) BUDGETS PREVISIONNELS :

CCAS : pour équilibrer le BP en **Fonctionnement Recettes et Dépenses (3 386.04€)**, dont les principales dépenses sont le repas annuel et le taxi du jeudi, la commune provisionnera 2 286.04€. (Ce budget sera voté par les membres du CCAS le mercredi 22 juillet).

BOULANGERIE : Le BP en **Dépenses d'investissement et en Recettes** s'équilibre à **3099, 22€**. Le BP en **Dépenses de Fonctionnement et en Recettes** s'équilibre à **3 072.99€**. (**10 POUR**)

ASSAINISSEMENT : le BP est équilibré à **93 818.50€ en Dépenses et Recettes de Fonctionnement** et **335 970.14€ en Recettes et Dépenses d'Investissement**. Le principal poste de dépenses est le report de déficit qui sera comblé par le virement de la section de fonctionnement, le FCTVA et les subventions à hauteur de 174 602€ (**10 POUR**)

COMMUNE : le BP s'équilibre à **442 150.99€ en Fonctionnement Dépenses et Recettes**. Pour la section **Investissement les Dépenses et Recettes s'équilibrent à 327 665.25€**. Les principales dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général et de gestion 130 200€ + 97 265€ et les charges de personnel 132 900€ qui sont équilibrées par la recette de l'impôt 197 687€ et les dotations 129 320€ + les locations 25 000€. L'investissement bénéficie en recette d'un excédent reporté de 195 487€ et du virement de la section de fonctionnement 72 353€, les dépenses budgétées couvriront de la voirie, l'aménagement d'une habitation cour de l'Abbaye et l'achat de matériel et outillage. **(10 POUR)**

8) COMMISSION COMMUNALE d'AMENAGEMENT FONCIER : **10 POUR**

Le conseil municipal avait émis la volonté de constituer cette commission afin de procéder à la révision de la réglementation des boisements et reboisements applicable sur notre commune. Cette commission sera **présidée par commissaire enquêteur** désigné par le tribunal judiciaire du Puy. **Le maire est membre** ès-qualifié de la CCAF et le conseil élit ce soir les autres membres :

**1 conseiller municipal titulaire** : Nicolas PORTAL et **2 suppléants** : Pascal COMBRE, Colette BERAUD.

**3 propriétaires de biens fonciers non bâtis titulaires** : Arnaud TESTUD, Vincent ASTRUC, Nicolas MATHIEU et **2 suppléants** : Christian VIZADE, André PAGE.

**2 propriétaires forestiers titulaires** : Pierre COUDERT, Frédéric JULIEN et **2 suppléants** : Yoann ALLES, Roger JULIEN

9) COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : **10 POUR**

Après chaque élection municipale la CCID doit être renouvelée auprès de la Direction des finances publiques, sur proposition de 24 noms qui remplissent les critères imposés. Le maire préside cette commission qui sera composée au final de 6 titulaires (et 6 suppléants) désignés par l'administration fiscale.

10) CET : Compte Epargne Temps : **10 POUR**

Le conseil municipal décide de mettre en place un CET qui sera ouvert individuellement en janvier, sur demande écrite de l'agent, pour épargner les congés de l'année N-1 non consommés. Le projet est présenté aux élus :

Il faudra avoir accompli au moins un an de service, et être employé de manière continue.

A l'ouverture 20 jours pourront être déposés et il ne pourra contenir plus de 60 jours en tout.

Il pourra être alimenté par des jours de congé, des heures de RTT, des heures supplémentaires. Il ne peut être épargné plus de 10 heures par an.

L'utilisation ne pourra se faire que sous forme de congé.

Les formulaires d'ouverture, d'alimentation et d'utilisation seront à leur disposition.

11) REVALORISATION de L'AIDE aux VOYAGES SCOLAIRES : **10 POUR**

Le conseil décide de revaloriser l'aide aux voyages scolaires pour les écoles maternelles, primaires et les collèges de Langeac. Après débat le montant de l'aide est fixé à **8€ par enfant et par jour** à partir de l'année scolaire 2020/2021.

12) QUESTIONS DIVERSES :

Référent ambroisie : le conseil décide de nommer, selon leur volontariat : Véronique LEBRETON dans cette mission, elle sera assistée de Colette BERAUD. Une formation a commencé et sera continuée.

L'ordre du jour étant épuré Madame le maire lève la séance